



# I N F O N Z

Echos des Syndicats et sections syndicales de  
l'Union Locale FO de Saint-Nazaire et région



N° 7 - Décembre 2014

## Union Locale des Syndicats Cgt-FORCE OUVRIERE de Saint-Nazaire et région

Secrétaire Général : Gérard Caillon

4 rue François Marceau - 44600 Saint-Nazaire

Tel : 02 40 22 52 35 - Fax : 02 40 22 15 04

Lundi au jeudi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30 - Vendredi : 9h30 - 12h30

Site : [www.ulfonz44600.fr](http://www.ulfonz44600.fr)

Mail : [ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr](mailto:ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr)

Permanence Juridique : Lundi après-midi et Mercredi matin (sur rendez-vous)

Permanence AFOC : Mercredi 14h - 17h (sur rendez-vous)

Permanence Retraités : Jeudi après midi



Manifestation des militants FO, CGT et FSU à Montoir, **contre le pacte de responsabilité**, à l'occasion de la venue du Premier Ministre VALLS le 2 décembre, encerclée par des gendarmes mobilisés en nombre !

## 16 Décembre à Paris :

Rassemblement FORCE OUVRIERE  
pour donner un avertissement  
au Gouvernement

## « Rythmes scolaires » dans les écoles : les enfants fatigués et des personnels qui craquent.

La situation dans les écoles de St-Nazaire depuis la nouvelle organisation dite des « rythmes scolaires » a amené l'INFONZ à rencontrer Marie Noëlle Le Mal - ATSEM<sup>1</sup> à l'école Jules Simon de l'Immaculée et secrétaire du syndicat FO de la mairie de St-Nazaire - Pascal Loddé - secrétaire du syndicat FO des territoriaux de St-Nazaire, mairie et CARENE<sup>2</sup> - Didier Zeau - directeur à l'école publique François Dallet de St Brévin, secrétaire adjoint de l'Union Locale.



**INFONZ** : l'an dernier, avant la mise en place de cette « réforme », FO avait mobilisé les ATSEM.

**Didier** : oui, en juin 2013, à notre initiative, 80 % des ATSEM s'étaient mises en grève durant une vingtaine de jours, à l'appel de FO et de la CGT.

**Marie Noëlle** : la mairie avait décidé d'augmenter notre temps de travail de 64 h sans compensation salariale ! Nous passons au régime annuel commun de 1569 h alors que, en compensation de notre grande amplitude de travail journalière, 9h75, nous bénéficions auparavant d'un régime à 1505 h.

Du 4 au 20 juin, nous avons donc utilisé avec l'UL tous les moyens pour tenter de bloquer cette décision au Comité Technique Paritaire : manifestations, occupation des locaux et autres « coups d'éclat » médiatisés .... C'est ainsi que nous avons finalement réussi à obtenir une négociation, tout d'abord refusée, avec l'appui il faut le dire, de la CFDT et de l'UNSA !

**INFONZ** : quels furent les résultats de cette longue grève ?

**Marie Noëlle** : rien sur les horaires, « décision politique » du maire ! Des heures de ménage ont

été transférées en heures de travail éducatif et nous travaillons désormais le mercredi matin, ce qui ne se faisait pas auparavant.

Néanmoins, nous avons obtenu d'être intégrées dans la filière médico-sociale et de bénéficier par là-même d'un meilleur régime indemnitaire. De plus, une prime de 30 € par mois nous a été octroyée en compensation de notre grande amplitude de travail. Au total nous avons gagné entre 60 et 70 € de plus par mois.

**INFONZ** : un an et demi plus tard, quelle est la situation des personnels dans les écoles ?

**Marie Noëlle** : un taux d'absentéisme en nette augmentation : 19 ATSEM absentes sur 83 la semaine dernière par exemple. Avec des pics, avant les vacances notamment, du fait de l'accumulation de fatigue.

**Pascal** : lorsqu'une délégation de l'UL avait rencontré le nouveau maire le 12 juin dernier<sup>3</sup>, M. Samzun nous avait dit être conscient et inquiet de cette situation et vouloir mettre en place des concertations.

**Didier** : c'est la même chose pour les professeurs des écoles, des collègues craquent physiquement et psychologiquement. Les enfants aussi sont fatigués et en fin de semaine on en voit qui s'endorment tellement ils n'en peuvent plus.

**Marie Noëlle** : cette « réforme », contrairement à ce qu'on nous disait, n'a pas été faite pour le bien-être des enfants. Nous leur avons dit .... c'est notre travail : on connaît les enfants !

A la mise en place l'an dernier, par exemple, il fallait réveiller les petits à 15h15 pour qu'ils aillent en « temps périscolaire (TPE) » à 15h30. Ça nous faisait mal au cœur, ils avaient dormi à peine une heure.

Cette année, la mairie a accepté de laisser dormir les maternelles jusqu'à 16h / 16h10. Mais cela implique de laisser du personnel sur place pour assurer le réveil : problème, il n'y a pas assez d'ATSEM, alors ils utilisent les « référents municipaux » ou les agents de l'accueil périscolaire.

**INFONZ** : où en est la concertation promise par le maire ?

**Marie Noëlle** : nous avons effectivement rencontré la DRH et son adjointe lesquelles nous ont annoncé qu'une étude sur la pénibilité allait être rendue prochainement et que nous serions conviées pour discuter d'une « charte des ATSEM » (missions/droits/devoirs) à mettre en place début 2015.

<sup>1</sup> Agent Territorial Spécialisé Ecole Maternelle.

<sup>2</sup> Communauté d'Agglomération de la REgion Nazairienne et de l'Estuaire.

<sup>3</sup> Compte rendu publié dans le n° 5 - Été 2014 - de l'INFONZ.

**Pascal :** cette charte pourrait permettre une égalité des tâches des ATSEM dans les 20 écoles. Car si les ATSEM sont des agents communaux (de catégorie C avec le CAP « petite enfance » et la réussite à un concours national difficile), leur travail est organisé par la direction de l'école et peut donc varier de façon importante.

**Marie Noëlle :** pour autant, cela ne règle pas la question des causes de l'absentéisme. Il existe un pool de 11 remplaçants seulement et les embauches de 4 ATSEM sont loin d'être suffisantes.

Il y a aussi l'allègement nécessaire des charges de travail. Nous faisons par exemple une proposition : transférer le ménage des classes (¾h après 16h30, alors que nous embauchons à 8h15) aux personnels du Service Logistique de Nettoyage qui font les locaux communs et qui manquent aujourd'hui d'heures de travail. Les ATSEM pourrait ainsi bénéficier de quelques heures de préparation des TPE, dont elles ont bien besoin.



**INFONZ :** dans quelles conditions se font les activités de TPE ?

**Pascal :** il n'y a pas assez d'effectif pour assurer correctement les TPE. La mairie devait embaucher 350 salariés, en emplois précaires, 3h par semaine entre 15h30 et 16h30 ! Comment gagner sa vie dans de telles conditions ? De ce fait il y a eu beaucoup de démissions : 40 à la dernière rentrée.

**Marie Noëlle :** il devait y avoir des interventions de théâtre, du sport ... En réalité celles-ci existent surtout dans les 9 écoles (sur 20) classées en Zone d'Education Prioritaire (ZEP). Pour éviter que ces temps ne se réduisent à de la simple garderie, surtout en maternelle, les ATSEM se défontent. Mais s'il y a bien eu du matériel, la formation promise n'a pas été réalisée ! Alors nous improvisons comme nous pouvons.

Il faut ajouter que faute de locaux annexes, nous avons dû aller dans les classes pour nos activités. La bonne ambiance de travail avec les enseignants s'est détériorée et je peux parfaitement les comprendre. Il y a du mieux mais cela reste parfois difficile.

**INFONZ :** cette « réforme » a eu un coût élevé pour la mairie, un financement qu'il lui a fallu trouver

**Pascal :** les transports scolaires ont dû être refondus avec un surcoût à la clef. Par exemple, le mercredi midi un service de ramassage a été mis en place pour amener les enfants à la cantine du centre.

**Didier :** un surcoût global de 1,7 millions d'€ pour 2014/2015 ! Si le maire affirme ne pas vouloir augmenter les impôts, il a dû réduire les frais de fonctionnement de la municipalité (ce qui retombe sur les personnels communaux) et aussi les investissements (engendrant une baisse de l'activité économique locale) ... L'annonce toute récente de M. Valls lors du Congrès des maires de France, de la reconduction au-delà de 2016 du crédit d'amorçage de cette « réforme », ne sera que de 50 € par enfant, très loin du surcoût réel.

Si, pour le moment, les activités périscolaires ne sont pas payantes à St-Nazaire et sa région, qui peut préjuger s'il en sera de même dans l'avenir si les municipalités sont acculées ?

**INFONZ :** une conclusion ?

**Didier :** les faits confirment que notre Confédération est tout à fait fondée à revendiquer l'abandon de cette « réforme », qui coûte très chère, qui aggrave les conditions de travail des ATSEM et des enseignants, qui ne profite pas aux enfants et qui introduit dans l'école des intervenants extérieurs qui n'ont rien à y faire, si l'on veut préserver l'école laïque de la République.

### **Institut Médico Educatif l'Estuaire Débrayage le 20 nov. à l'appel de FO**

Une cinquantaine de salariés ont débrayé à l'occasion d'un CHSCT extraordinaire révoltés par « le manque de moyens avec des conséquences graves sur la santé du personnel » ... « nous avons enregistré en cinq mois, 4 arrêts de travail au sein d'un seul service ». Seul internat accueillant des personnes autistes dans le département, nécessitant donc un personnel nombreux, FO demande que l'Agence Régionale de Santé annule le déficit de cet établissement.



Patricia Plenot, Sec. du CHSCT

## Echec au travail le dimanche à AUCHAN St-Nazaire

La ténacité de notre camarade Philippe Fraud, armé de la mobilisation des militants du syndicat FO prêts à bloquer les ronds points d'accès à la zone commerciale, ont eu raison de la Direction et du maire de Trignac.



Décidés à ouvrir les dimanches 14 et 21 décembre - « *du jamais vu en 30 ans de boîte* », ceux-ci ont eu à faire face à une détermination intersyndicale emmenée par nos camarades qu'ils n'avaient sans doute pas prévue.

Soutenus par les responsables FO au CCE d'Auchan, décidant la Direction Générale à intervenir, nos camarades ont finalement au bout de deux semaines eu gain de cause.

## « Contre l'ouverture des commerces le dimanche à St-Nazaire » Communiqué FO, CGT, CFTC, CFE (extrait)

« .... Nous y sommes totalement opposés. Tout d'abord pour défendre le cadre de vie des salariés. Ensuite l'argument économique ne tient pas .... Aucune négociation n'est en cours à St Nazaire ...

L'intersyndicale rappelle que cette démarche municipale d'aller dans le sens des dérogations pour ouvrir les commerces le dimanche s'inscrit parfaitement dans le projet de loi gouvernemental qui prévoit jusqu'à 12 dimanches possibles ... et qui prévoit aussi d'exclure des compensations salariales liées au travail du dimanche les salariés des entreprises de moins de 11 salariés ...

L'intersyndicale réaffirme que « l'ouverture des commerces le dimanche participe à la banalisation du travail dominical et la municipalité porte la responsabilité au même titre que les patrons »

Les droits actuels des salariés du commerce travaillant le dimanche :

Etre volontaire

+ Doublement du salaire de la journée  
+ 1 journée de repos compensateur

## Hommage au « grand Paul » : Inauguration du square Paul Malnoë

Le souhait plusieurs fois réitéré de l'Association des Retraités et préretraités FO de l'UL a finalement été exaucé le 18 novembre dernier.



L'inauguration de la plaque commémorative a été faite en présence du Président du Conseil Général, Ph. Grosvalet, du maire actuel de St-Nazaire, D. Samzun et de l'ancien maire, J. Batteux.

La Confédération FO était représentée par Jean Marc Bilquez, accompagné de Frédéric Homez secrétaire de la Fédération FO de la Métallurgie et de Michel Le Roc'h, secrétaire adjoint de l'UD 44, en présence de la famille et de nombreux militants nazairiens et nantais.



Paul Malnoë en 1955 Penhoët

« Etre militant a donné consistance à ce rêve de justice de l'enfant que je fus.

C'est ce qui m'a poussé dans la vie à être du côté de ceux qui n'avaient rien ou pas grand-chose, et de dénoncer les travers de l'humanité tels que la cupidité, l'égoïsme, l'abus d'autorité, la bêtise ... de dénoncer également le système capitaliste en faisant le bilan des injustices qui nous révoltaient, ne serait-ce qu'afin de retrouver les raisons pour lutter pour changer la société »

(Paul Malnoë - extrait de son livre  
« De toutes mes forces » )

## Indice des prix

Janvier 2014	- 0,6 %	Juin	0 %
Février	+ 0,6 %	Juillet	- 0,3 %
Mars	+ 0,4 %	Août	+ 0,4 %
Avril	0 %	Sept.	- 0,4 %
Mai	0 %	Octobre	0 %

sur un an : + 0,5%

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES**  
**Progrès général de FO !**

**AIRBUS**  
**GROUP**

**AIRBUS St-Nazaire**  
**FO progresse fortement**

« Le 4 décembre ont eu lieu les élections d'Airbus Toulouse et d'Airbus Saint-Nazaire. Ces élections confirment les bons résultats du 9 octobre à Nantes où FO avait obtenu le score de 34,43 %.

Hier, FO Airbus Toulouse, aux élections CE, est passé de 45,6 % à 57,4 %, soit + 11,8 % et Airbus Saint-Nazaire de 33,3 % à 38 %, soit + 4,7 %.

La Fédération FO de la Métallurgie remercie ses syndicats FO d'Airbus Toulouse, Saint-Nazaire et Nantes ainsi que ses militants et les salariés qui ont apporté leurs suffrages à FO afin de continuer à défendre, par le biais de la pratique contractuelle et conventionnelle, les emplois, les conditions de travail et une bonne politique salariale.

(Communiqué de la Fédération FO des métaux)

---

**Représentativité AIRBUS St-Nazaire**

**FO : 38 % (+ 4,7 %)**

CFE-CGC : 18,8 %

CGT : 17,2 %

CFTC : 16,3 %

CFDT : 9,6 % (non représentative)

CE Titulaires Total	voix	%	sièges
<b>FO-CFTC</b>	<b>1266</b>	<b>54,3</b>	<b>6</b>
CFDT	225	9,6	1
CFE-CGC	439	18,8	2
CGT	402	17,2	2

DP Titulaires	%	Sièges 1 <sup>er</sup> collège	Sièges 2 <sup>o</sup> collège
<b>FO</b>	<b>38,7</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
CFDT	9,6	1	0
CFTC	16,3	2	1
CFE-CGC	17,9	0	5
CGT	17,5	4	0

**DAHER**

**DAHER - AEROSPACE**

Vote CE Total : 74,58 % de participation  
 Entente FO-CFTC : 54,42 %

**Représentativité DAHER**

**FO : 32,65 %**

**CFTC : 21,77 %**

CE titulaire 1 <sup>o</sup> collègue	Voix	%	sièges
<b>FO-CFTC</b>	<b>260</b>	<b>61,47</b>	<b>5</b>
CFDT	163	38,53	3

621 inscrits - 475 votants - 423 exprimés

CE titulaire 2 <sup>o</sup> collègue	Voix	%	sièges
<b>FO-CFTC</b>	<b>128</b>	<b>67,37</b>	<b>2</b>
CFDT	51	26,84	1
CGT	11	5,79	0

227 inscrits - 194 votants - 190 exprimés

CE titulaire 3 <sup>o</sup> collègue	Voix	%	sièges
<b>CFE-CGC</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>1</b>

108 inscrits - 101 votants - 100 exprimés

DP titulaires	Sièges 1 <sup>er</sup> collège	Sièges 2 <sup>o</sup> collège	Σ
<b>FO-CFTC</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>8 (5 FO 3 CFTC)</b>
CFDT	3	1	4
CGT	0	0	0



La tribune de l'AG du syndicat des Métaux de St-Nazaire le 18 novembre 2014

## MAIRIE DE Saint-Nazaire

Commission administrative paritaire (CAP)  
(avancement)

inscrits 799 - votants 394 - exprimés 378

**FO : 66 voix ; 1 siège**

CGT : 146 ; 2 sièges

CFDT : 71 voix ; 1 siège

UNSA : 95 voix ; 1 siège

---

Comité Technique Paritaire (CTP)

(organisation des services)

inscrits 1421- votants 623 - exprimés 602

**FO : voix 72 ; 1 siège gagné**

(40 voix en 2011 et aucun siège)

CGT : 228 voix 2 sièges

CFDT : 152 voix 2 sièges

UNSA : 150 voix 1 siège

**FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT :**  
**la 1<sup>ère</sup> place nationale de FO**  
**est confortée**

**EDUCATION NATIONALE**  
**Avec 13,58 % et 2 sièges à la CTM**  
**FO progresse de 3,5 %**

« ... Ainsi FORCE OUVRIERE renforce sa place de 3ème organisation syndicale dans l'Education Nationale et de 1ère organisation confédérée dans ce secteur.

Les résultats ... dans l'action de la Confédération FO ... contre la politique de rigueur et d'austérité qui met à mal les services publics, les conditions de travail et les salaires des fonctionnaires.

Les électeurs FO, personnels de toutes catégories, ont choisi par leur vote de donner à la Fédération FO de l'enseignement et à ses syndicats le mandat de poursuivre et d'amplifier leur activité syndicale pour la défense de leurs revendications, de leur statut et de l'Ecole publique républicaine ... »

(Extrait du communiqué de la FNEC-FP-FO)

## CARENE

(Communauté d'Agglomération de la  
REgion Nazairienne et de l'Estuaire)

Comité Technique Paritaire

380 inscrits - 274 votants : 72 % de participation

**FO : 56 voix 1 siège**

CFDT : 112 voix 2 sièges

CGT : 76 voix 1 siège

UNSA : 40 voix 1 siège

A noter : la CFDT bénéficie des voix de la majorité des cadres A

## SERVICES PUBLICS ET DE SANTE

**« FO confirme et renforce ses positions »**

« .... FO conforte voire renforce ses positions dans beaucoup d'établissements et de départements. À titre d'exemple, FO est en première place dans 9 CHU au lieu de 6 au précédent scrutin (et dans ces 6 établissements nous conservons la 1<sup>ère</sup> place)

(Extrait du communiqué de la Fédération FO des Services publics et de Santé FO)

**Elections dans les**  
**Etablissements Hospitaliers**  
(territoire de l'Union Locale)  
Inscrits 4721 - Votants 2571 - Exprimés 2483

**FO : 1353 voix ; 54,49 %**

CGT : 686 voix ; 27,63 %

CFDT : 357 voix ; 14,28 %

SUD : 87 voix ; 3,5 %



**Elections HLM à SILENE**  
**(Office public de l'habitat sur le**  
**territoire de la CARENE)**

Inscrits 8461 - votants 1479 (1378 votes physiques +  
401 vote électroniques) - exprimés 1754

**AFOC : 270 voix ; 15,39 % (+ 4,36 %)**

**1 siège gagné (Stéphane Lecerf)**

CNL : 1037 voix ; 59,12 % - 2 sièges

CLCV 447 voix ; 25,48 % - 1 siège